

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU / LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire
du MARDI 26 OCTOBRE 2010**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école Tétreault, le vingt-six octobre de l'an deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Lyne Brousseau, commissaire
Annie Gagnon, parent
Claire Gagnon, enseignante
Anne-Marie Pageau, parent

M. Roch Plusquellec, parent

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES

Mmes Johanne Charest, enseignante
Isabelle Girard, parent
Isabelle Côté, parent
Martine Lemire, éducatrice au service de garde

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination d'un ou d'une présidente. Il est 19 h 35.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

CE-543-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 14 JUIN 2010**

CE-544-10 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Claire Gagnon,

QUE le procès-verbal du 14 juin 2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**NOMINATION
D'UN OU D'UNE
SECRÉTAIRE DE
RÉUNION**

CE-545-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon et conformément à l'article 69 de la L.I.P.,

QUE la directrice, madame Andrée Roy rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

**INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

**ÉLECTION À LA
PRÉSIDENTE
(parent non
membre du
personnel pour un
an (art. 56))**

Madame Annie Gagnon se propose à la présidence.

CE-546-10 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE madame Annie Gagnon soit nommée au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu – La Motte pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA
PRÉSIDENTE
(art. 60)**

Madame Roy explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer la présidente lorsque celle-ci est absente ou dans l'incapacité d'agir.

Monsieur Roch Plusquellec se propose comme substitut.

CE-547-10 IL EST RÉSOLU,

QUE monsieur Roch Plusquellec soit nommé substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES
JOURS, HEURES
ET LIEUX DE
RÉUNION (art. 67)**

CE-548-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Anne-Marie Pageau,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, un mardi du mois à 19 h 30, en alternance dans les écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2010-2011 soit le suivant :

26 octobre 2010 à La Motte
23 novembre 2010 à Saint-Mathieu
1^{er} février 2011 à La Motte
29 mars 2011 à Saint-Mathieu
10 mai 2011 à La Motte
7 juin 2011 à Saint-Mathieu

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION
D'INTÉRÊT, S'IL
Y A LIEU (art. 70)**

Madame Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

**REPRÉSENTANTS
DE LA
COMMUNAUTÉ
(art. 42)**

Une demande sera acheminée aux deux conseils municipaux afin qu'ils délèguent une représentante ou un représentant au Conseil d'établissement du secteur Saint-Mathieu – La Motte.

**PRÉSENTATION
DES DOSSIERS :
Fonctionnement
du C.E. et règles
de régie interne
(information)**

CE-549-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Roch Plusquellec,

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement soient adoptées tel que présentées.

ADOPTÉE.

**Présentation
d'un plan de
travail pour le
C.É.**

Madame Roy propose un plan de travail pour l'année 2010-2011.

**Budget de
fonctionnement du
C.É.**

CE-550-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Claire Gagnon,

QUE le budget annuel 2010-2011 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- *Montant maximun admissible pour frais de gardienne est fixé à 5\$ de l'heure;*
- *Montant de l'allocation pour frais de déplacements est établi selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana.*

ADOPTÉE.

**Rapport
annuel 2009-
2010**

Les membres prennent connaissance du rapport annuel. Madame Claire Gagnon propose qu'une copie couleur du rapport annuel 2009-2010 soit envoyée dans les familles de nos élèves à même le budget du conseil d'établissement.

CE-551-10 IL EST RÉSOLU,

QUE le rapport annuel 2009-2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**INFORMATION-
CORRESPONDANCE**

Les points d'information suivants sont apportés :

- Rapport du Comité de parents : madame Annie Gagnon dresse le sommaire des points traités lors de la première rencontre;
- Le 29 octobre, les élèves des deux écoles vivront des activités d'Halloween dans leur école respective;
- Les élèves de l'école Tétreault planifient une comédie musicale qui sera présentée au mois de mai.

**AFFAIRES
NOUVELLES**

Aucune

**CLÔTURE DE
LA RÉUNION**

CE-552-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Anne-Marie Pageau,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 26.

Annie Gagnon,
Présidente

Andrée Roy,
Secrétaire